

PROJET

BEAUREGARD

Diagnostic
et
Pistes



FERRIERE LA PETITE



Valorisation concertée des centres Urbains

En partenariat avec les communes de :

Feignies , Ferrière-la-Grande , Ferrière-la-Petite , Marpent , Maubeuge , Pont-sur-Sambre Lobbes



INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III
PROGRAMME FRANCE - WALLONIE - VLAANDEREN 2000-2006

« Beauregard 1 »
« Bien étudier l'Aménagement Urbain
et Garantir le Renouvellement Durable »
N° FW 2.4.1.

RAPPORT D'ACTIVITES FINAL
ARRETE AU 31 décembre 2005

Opérateur chef de file :



rue de Montigny 29
6000 Charleroi
Tél. (32) 071/300.300 Fax (32) 071/509.678



AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE LA SAMBRE
19, rue de Fleurus
BP 30273
59607 Maubeuge cedex

Partenaires :



98, rue des Stations
59000 Lille

I) Le projet BEAUREGARD consiste à valoriser le patrimoine naturel et bâti de part et d'autre de la frontière franco – belge, à partir de son fil directeur : la Sambre.

Cette démarche de valorisation est soutenue par l'Union européenne. Elle associe différents partenaires : le CAUE, l'ADUS et Espace Environnement.

Ce projet, commencé il y a quelques années, a déjà permis de contribuer positivement à la réalisation d'opérations d'aménagement, notamment côté Belge.

Le projet vise globalement 2 objectifs :

- ***Produire un socle de connaissances commun sur le patrimoine transfrontalier par différents moyens :***
 - o Observations
 - o Relevés terrains
 - o Etudes de potentialités
 - o Diagnostics territoriaux

- ***Sensibiliser les élus et les habitants à travers différents moyens :***
 - o Editions de brochures, articles de presses, internet..., surtout destinés aux habitants
 - o Tour bus, conférences, et assistance aux maîtres d'ouvrage, par la mise à disposition d'une ingénierie ...pour les élus.

II) Les études FDAN (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord) relèvent d'une logique similaire et différente à la fois :

A) Les spécificités des études FDAN :

- **Avec les études FDAN, il s'agit, pour le conseil général du Nord, d'améliorer le cadre de vie des communes du Nord, en attribuant des subventions pour la réalisation d'opérations d'aménagements ou d'équipements.**

L'attribution de subventions est conditionnée à la réalisation préalable obligatoire d'une étude validée par un comité de pilotage, et sous la direction conjointe de la commune et du conseil général.

Cette étude a pour objectif :

- d'élaborer un diagnostic territorial
- de mettre en évidence les enjeux d'aménagement et d'équipement
- de proposer des solutions pour chaque enjeu identifié
- de proposer un planning de réalisations, accompagné des évaluations financières

Les niveaux d'études (esquisse, APS...) sont déterminés par le cahier des charges.

- L'objectif des études FDAN est opérationnel : elles doivent déboucher sur des travaux.

B) Les similitudes entre études FDAN et projet BEAUREGARD

- Sur la forme : les deux types études utilisent la concertation, c'est-à-dire la participation avec les habitants.
- Sur le fond : elles abordent le volet patrimonial de façon similaire dans la méthodologie.

Actuellement, la quasi-totalité des communes membres de l'AMVS dispose d'une étude FDAN « cadre de vie ». Plus de la moitié des communes de l'AMVS (sur un total de 23 communes) dispose d'une étude récente, c'est-à-dire approuvée au cours ou après l'année 2003.

Question :

Comment le projet BEAUREGARD a-t-il été utile lors de l'élaboration des études FDAN ?

En sensibilisant le maître d'ouvrage et le conseil général à la question, pour qu'une plus grande place soit accordée à la dimension patrimoniale.

Les nombreux échanges, discussions, débats avec les élus des communes, les services techniques, les bureaux d'études ont permis deux avancées :

- une meilleure prise en compte des dimensions patrimoniales dans la mise en évidence des problématiques (habitat, environnement...),
- une recherche de consensus sur les orientations d'aménagement en matière de protection et de valorisation du patrimoine spécifiquement sambrien.

La démarche n'était pas « gagnée » d'avance pour plusieurs raisons :

1 – Les acteurs locaux (élus, techniciens) étaient traditionnellement peu sensibilisés à la question patrimoniale, que ce soit le patrimoine naturel ou le patrimoine bâti.

2 – L'autre raison, majeure, tient dans le fait que les élus ont souvent à l'esprit d'autres sujets ou problèmes jugés plus prioritaires : aménagement d'un espace ou d'un équipement public, sécurisation d'une route... Sur le bâti, la réflexion et les actions demandées portent plus souvent sur les abords que sur le bâti lui-même.

Enfin, au travers du lien créé entre la démarche BEAUREGARD et les études FDAN ou Schéma directeur, les élus ont pris conscience que la valorisation du patrimoine de leur commune est une dimension essentielle de l'aménagement, et peut servir de levier fort au développement touristique et à l'attrait résidentiel de leur territoire.

Les exemples suivants sur les communes de FERRIERE LA PETITE, MARPENT, PONT SUR SAMBRE, FERRIERE LA GRANDE, FEIGNIES et MAUBEUGE illustrent comment le travail mené dans le cadre du projet BEAUREGARD a permis de nourrir les réflexions, en terme de problématiques et de solutions d'aménagements pour les communes concernées.

A l'avenir, nul doute que les études menées dans le cadre de BEAUREGARD seront fort utiles pour l'élaboration des documents d'urbanisme de l'AMVS.

BEAUREGARD : FERRIERE LA PETITE

Synthèse des problématiques d'aménagements :

Le thème des entrées de la commune et des déplacements :

1 – Le carrefour RD 27/RD 436

La création d'un rond point au croisement des 2 départementales modifie de façon importante le tracé des 2 routes. Ces nouveaux tracés vont induire des travaux de terrassement importants, compte tenu du relief actuel, ainsi que la disparition d'une partie du boisement.

Il est également prévu de créer une allée piétonne, une piste cyclable, ainsi qu'une zone tampon pour le recueil des eaux.

Problème : Quel type d'aménagement proposer pour concilier ces différents éléments ?

2 – La place de la gare et ses abords

Il s'agit d'un grand espace non aménagé. La gare n'est plus fonctionnelle : elle sert de résidence secondaire.

Historiquement la place desservait les différentes entrées des usines situées à proximité. Aujourd'hui la végétation y pousse sans contraintes.

Globalement, cette entrée de commune est dévalorisée par différents éléments : les nombreux réseaux, l'ancienne route encore existante qui fait doublon avec la route principale, les édifices techniques.

D'autres éléments intéressants ne sont pas mis en valeur : la chapelle, la pâture, le sentier de randonnée « Emeraude » et l'eau.

Problème : Comment rendre ce secteur plus attrayant ?

3 – L'entrée côté Cerfontaine

Cette entrée est l'une des principales de la commune. Rue Delaporte : un mince trottoir d'enrobé est réalisé. Chaque résident aménage le reste à sa guise devant chez lui. Le besoin de stationnement devant les maisons se fait sentir. Pour le moment le trottoir n'est pas aménagé en conséquence.

Problème : Comment concilier le besoin de stationnement des véhicules auto avec l'amélioration du cadre de vie ?

4 – L'entrée côté Obrechies

La route est encadrée par de hauts talus de 2,5 à 3 m au dessus du niveau de la route.

L'accès au cimetière se fait par cette route en double sens, large de 3,5 m.

Les hauts talus restreignent actuellement le stationnement aux abords immédiats du cimetière.

Problème : Comment améliorer la gestion des différents déplacements aux abords du cimetière ?

Le thème des espaces publics centraux :

1 – La place de la salle des fêtes

Elle constitue, par sa superficie, la seconde place du village, après la place de la mairie.

Pourtant son accès est difficile : elle est bordée à l'Est, par l'aménagement de la place de la mairie, qui en interdit l'accès en voiture, au Nord, la présence des bâtiments de la salle des fêtes et du centre de secours en masque la vue : seule une voie secondaire reliant l'école et le lotissement permet de s'y rendre.

Actuellement, la place est devenue une vaste aire de stationnement sauvage, entièrement minérale, qui sert lors d'évènements exceptionnels ou lors des déposes minutes aux horaires de l'école.

Problème : Comment améliorer l'accès et valoriser cet espace public ?

2 – La place tondeur

La place est actuellement traversée par une large route. Elle sert de parking et de lieu de dépose des passagers des bus. Elle sert également l'entrée de la salle des fêtes, par une passerelle peu esthétique. L'eau qui la longe, atout majeur de la place n'est pas mise en valeur.

Problème : Comment mettre en valeur cette place ?

3 – la parcelle de l'église et les terrains de pétanque

La mairie envisage l'aménagement de stationnements supplémentaires pour répondre aux besoins lors de manifestations ponctuelles dans le village ou pour les visiteurs du musée de la poterie.

La pâture adossée à l'église forme pour l'instant un écrin de verdure à l'édifice. La pâture et le parvis de l'église présentent de grandes différences de niveau.

Problème : Comment répondre aux besoins de stationnement et préserver le cadre rural ?

4 – la placette à baudets

Il s'agit de l'ancien parvis de l'église démolie et transférée à l'emplacement actuel. Elle se situe à 50 m au Sud de la mairie et à 200 m du musée de la poterie. Cette placette est une aire résiduelle de stationnement sauvage, bordée par une voie secondaire de circulation et un talus engazonné.

Elle est accolée à une grange et par une mitoyenneté.

Problème : Comment aménager le stationnement ?

5 – le square de la mairie et la cour de cantine

Le square de la mairie et la cour de la cantine émanent d'une même parcelle scindée par un mur en son milieu. La cour est constituée de schiste stabilisé et dessert le réfectoire, la future bibliothèque, les salles associatives et les sanitaires. Le square est constitué d'une aire engazonnée accessible par un portail et une grille.

Problème : Comment embellir et mieux organiser cet espace appelé à être de plus en plus fréquenté ?

6 – la place du Général de Gaulle

La place De Gaulle constitue la place historique du village. Elle se résume actuellement au croisement entre deux axes routiers irriguant FERRIERE : la RD 436 et la rue Max Dormoy. La zone restante est utilisée essentiellement par les riverains comme aire de stationnement et dépose minute au café.

Problème : Comment affirmer l'identité de cette place, entre stationnement et circulation ?

Les options d'aménagements retenues par FERRIERE LA PETITE :

Le thème des entrées de la commune et des déplacements :

1 – Le carrefour RD 27/RD 436

Option retenue :

Réaliser une belle entrée de village en accompagnant le projet routier de plantations et en mettant à l'honneur le thème de la poterie.

2 – La place de la gare et ses abords

Option retenue :

- Embellissement général et intégration des limites disgracieuses ;
- Aménagement du stationnement et prise en compte du retournement des bus ;
- Mise en place d'une signalétique touristique.

3 – L'entrée côté Cerfontaine

Option retenue :

- Limiter visuellement le nombre de panneaux de signalétique ;
- Mettre en lumière le calvaire et l'arbre ;
- Enfouir les réseaux ;
- Rue Delaporte : Accueillir du stationnement, homogénéiser le traitement paysager.

4 – L'entrée côté Obrechies

Option retenue :

- Aménager la route et le profil du talus pour l'implantation de places supplémentaires de stationnement : l'acquisition éventuelle d'une pâture voisine serait à envisager, sous réserve que l'accès soit aisé, compte tenu de la hauteur du talus.

Le thème des espaces publics centraux :

1 – La place de la salle des fêtes

Option retenue :

- Mettre en valeur la place par un aménagement qui lie l'esprit de jardin de l'ancien château (mairie actuelle) au rassemblement des fonctions d'attractivité de FERRIERE LA PETITE : le musée de la poterie, la future bibliothèque, la mairie et l'école.

- Intégrer une aire de stationnement paysagée et structurée dans l'axe de celui du jardin tourné vers la place de la mairie.

- Réhabiliter le préau en kiosque à danser, afin de lui donner une nouvelle fonction.

- Constituer un véritable jardin urbain structuré, attractif et sécurisé (exclusivement piéton).

2 – La place tondeur

Option retenue :

- Mettre en valeur la place et les espaces de jeux, sorte d'antichambre de la place de la mairie, car situés de part et d'autre de son entrée.

- Mettre en valeur l'eau.

- Redonner à l'espace un charme rural.

- Créer un parvis à la salle des fêtes si l'entrée est maintenue côté place.

3 – la parcelle de l'église

Option retenue :

- Offrir au centre village un cadre rural de qualité et du charme, tout en répondant au besoin en stationnement, s'il s'avère nécessaire.

- Révéler l'eau à travers l'aménagement des espaces proches.

4 – la placette à boudets

Option retenue :

- Créer une zone de stationnement d'appoint, proche à la fois du musée et de l'aménagement des locaux de la mairie en bibliothèque, espaces associatifs...

- Créer un plateau bordé par un talus planté permettant de masquer les places de stationnement et limiter l'aspect d'une « marée de macadam », en structurant l'espace.

5 – le square de la mairie et la cour de cantine

Option retenue :

- Mettre en valeur le site par la réunion des deux espaces tout en préservant le caractère sécuritaire de la cour de cantine.
- Permettre un accès aux personnes à mobilité réduite, aux services de la mairie, à la future bibliothèque et locaux associatifs ainsi qu'à la cantine et aux sanitaires.
- Réaménager les sanitaires publics extérieurs afin d'y intégrer un WC handicapé.

6 – la place du Général de Gaulle

Option retenue :

- Restructurer la place afin de délimiter la voie de circulation de celle du stationnement.
- Créer une identité propre au cœur de bourg. Fédérer l'utilisation d'un matériau remarquable de FERRIERE.
- Créer une charte couleur afin d'homogénéiser le traitement du bâti, de l'urbain et du paysage.
- Favoriser la découverte du village depuis ce centre ancien par un circuit piéton.



Les aménagements du centre : plan masse